

Cote du document: EB 2015/114/R.8/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 6 a)  
Date: 22 avril 2015  
Distribution: Publique  
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la  
République du Niger pour le  
Programme de développement  
de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les  
régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro  
Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2609  
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatorzième session  
Rome, 22-23 avril 2015

---

Pour: Approbation

## Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du programme	6
A. Coût du programme	6
B. Financement du programme	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10
Annexe	
Accord de financement négocié	11
Appendice	
Cadre logique	

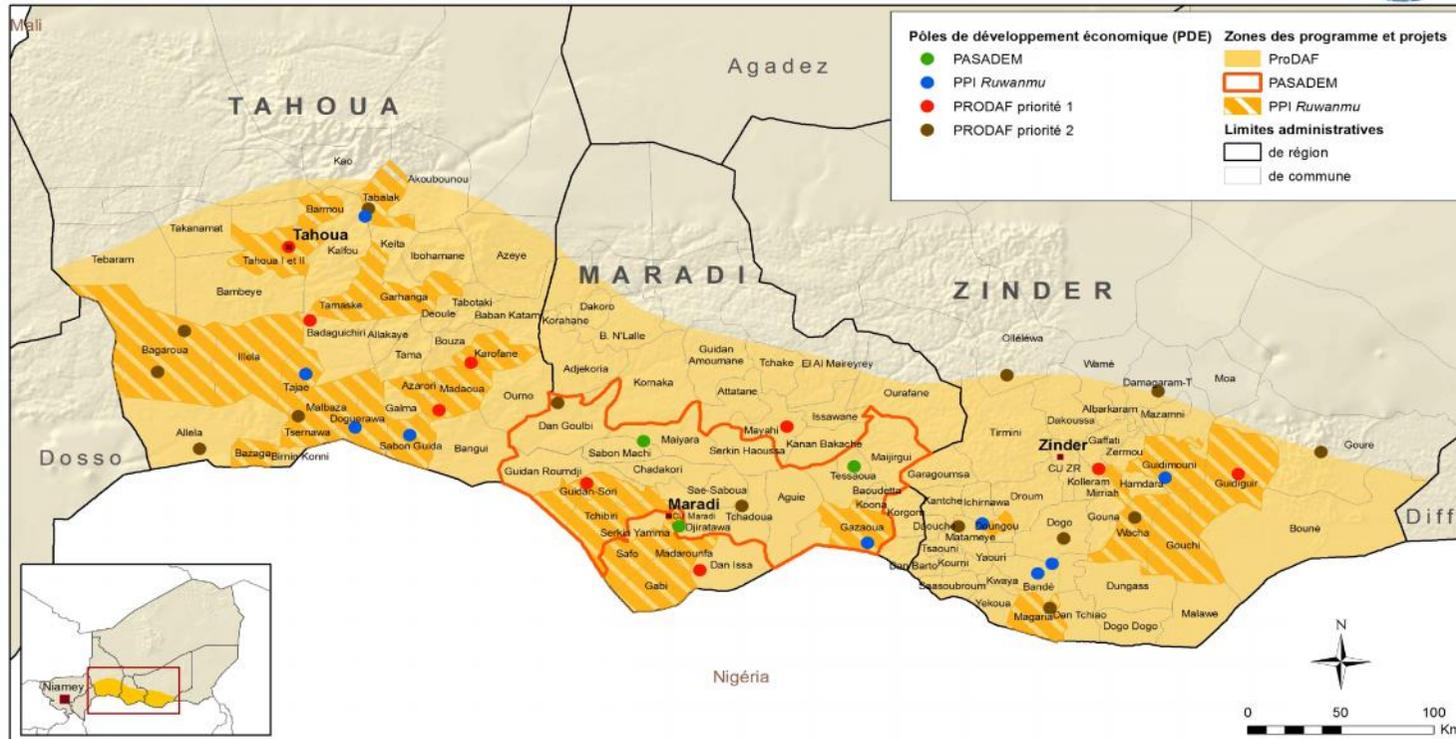
## Sigles et acronymes

AECID	Agencia española de cooperación internacional para el desarrollo
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENAT	Cellule nationale d'assistance technique
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CSAOCF	Centre de services en appui aux organisations coopératives paysannes
DANIDA	Agence danoise de développement international
DDC	Direction du développement et de la coopération
DGCS	Direzione generale cooperazione allo sviluppo
FCMN-Niya	Fédération des coopératives maraîchères du Niger
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FUBI	Fédération des unions de boutiques d'intrants
FUCAP	Fédération des unions des coopératives agropastorales
FUFO	Fédération des unions de coopératives d'oignons
FUMA	Fédération des unions de producteurs de Maradi
i3N	Initiative 3N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens)
Lux-Dev	Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
PASADEM	Projet d'appui à la sécurité alimentaire et au développement de la région de Maradi
PDE	Pôle de développement économique
PPI-Ruwanmu	Projet de petite irrigation Ruwanmu
ProDAF	Programme de développement de l'agriculture familiale dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder
PTBA	Plan de travail et budget annuel
RECA	Réseau des chambres de l'agriculture
TREI	Taux de rentabilité économique interne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

## République du Niger

Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

Rapport du Président



Source: FIDA; 22/01/2015

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

# République du Niger

## Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	République du Niger
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du programme:</b>	207,2 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	17 250 000 DTS (équivalant approximativement à 24,25 millions d'USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	17 250 000 DTS (équivalant approximativement à 24,25 millions d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Montant du don du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP):</b>	9 250 000 DTS (équivalant approximativement à 13,0 millions d'USD)
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international, Coopération italienne, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), projets FIDA en cours
<b>Montants et conditions du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: 6,0 millions d'USD (prêt) Coopération italienne: 28,2 millions d'USD (prêt) FEM: 8,0 millions d'USD (don) (à confirmer) Projets FIDA en cours: 10,5 millions d'USD (prêt)
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	33,4 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	11,1 millions d'USD
<b>Déficit financier:</b>	48,5 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Directement supervisé par le FIDA

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder, telle qu'elle figure au paragraphe 49.

# Proposition de prêt et don à la République du Niger pour le Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder

## I. Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Niger est un pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> qui fait partie des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit vivrier. La population nigérienne est estimée à 17,13 millions de personnes, dont environ 80% sont des ruraux, et plus de 60% vivent dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder. Selon le dernier Rapport sur le développement humain, le Niger se situe au dernier rang (186<sup>e</sup>) avec 75,9% de sa population vivant avec moins de 2 USD par jour.
2. Dans un environnement naturel marqué par un régime climatique aride caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées, le secteur agricole représentait près de 45,2% du PIB en 2010 et a même connu une plus forte croissance que le reste de l'économie sur la même période. L'agriculture constitue la principale source de recettes d'exportation après le secteur minier.
3. L'agriculture repose essentiellement sur de petites exploitations familiales, dont la superficie moyenne varie selon les régions, associant cultures pluviales et cultures irriguées. Les cultures irriguées sont en croissance et représentent 30% de la production agricole et 90% des exportations du secteur.
4. Les contraintes majeures de l'agriculture sont de nature climatique, économique, technique, mais également organisationnelle. L'accès aux facteurs de production (intrants, équipement), aux services d'appui-conseil, à la finance rurale et aux marchés reste restreint. Les modèles de projection prévoient des baisses de rendement céréalier importantes si rien n'est fait pour améliorer l'adaptation des systèmes productifs nigériens au changement climatique.
5. Malgré ces contraintes sectorielles, des opportunités d'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et de valorisation de l'élevage existent. Les rendements céréaliers et horticoles peuvent être augmentés substantiellement à travers une amélioration des techniques culturales, l'utilisation de semences améliorées, l'introduction de la culture attelée, la vulgarisation d'innovations ou encore la maîtrise de l'irrigation. Ces augmentations significatives de rendement pourraient permettre aux ménages des zones rurales de produire suffisamment pour leur autoconsommation et pour la vente de surplus, tout en renforçant les capacités de résilience au changement climatique.
6. Le Niger s'est doté de politiques de développement et de soutien aux différents secteurs économiques, et en particulier au secteur agricole, telles que la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive – Vision 2035, le Programme de développement économique et social (PDES) 2012-2015, et l'initiative 3N (i3N) pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable. Avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, le Gouvernement nigérien a

élaboré sa Politique nationale de nutrition et sa Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, révisées en 2011 en mettant particulièrement l'accent sur les interventions visant à garantir à la population nigérienne une alimentation suffisante, variée et de qualité.

## B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

7. La conception du ProDAF intervient dans un contexte global où 2014 est déclarée Année internationale de l'agriculture familiale, dont l'objectif est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'action nationaux. Les opérations du FIDA au Niger, menées dans le cadre de son programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2013-2018, s'inscrivent dans le droit fil des objectifs visés par l'ensemble des politiques publiques de développement du pays et concourent à leur réalisation, et elles sont alignées en termes d'objectifs, d'actions et de stratégies. La cohérence stratégique entre l'i3N et les opérations du FIDA au Niger repose sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de 11 projets au cours des 30 dernières années et des expériences du gouvernement et d'autres partenaires techniques et financiers avec lesquels le FIDA met en œuvre ses interventions.
8. Afin de fournir au Gouvernement nigérien un appui coordonné et substantiel dans la mise en œuvre de ses politiques agricoles, le FIDA établit des partenariats opérationnels et financiers en étroite collaboration avec le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, la Coopération italienne/DGCS, la Coopération espagnole/AECID, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), avec une ouverture vers les fonds privés (SINERGI) et le secteur bancaire (BAGRI, ASUSU, etc.).
9. La stratégie du FIDA au Niger repose sur une agriculture familiale adaptée à un contexte caractérisé par un ensemble de risques structurels et de chocs externes potentiels. Ce modèle peut répondre aux défis relatifs à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique, au développement durable du secteur rural et à la résilience aux aléas climatiques.
10. L'agriculture familiale demeure très vulnérable aux effets du changement climatique, avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Les modèles de projection prévoient d'importantes baisses de rendement si rien n'est fait pour améliorer l'adaptation des systèmes productifs nigériens au changement climatique. Le programme prend en compte la résilience du modèle productif familial à travers l'accent mis sur la durabilité au niveau économique, social, environnemental et climatique. La justification de l'intégration du financement du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) dans le cadre du ProDAF repose sur cette nécessité de garantir la durabilité des systèmes productifs ciblés en assurant leur résilience climatique. L'intervention du ProDAF se justifie également par la vulnérabilité des populations ciblées.

## II. Description du programme

### A. Zone d'intervention et groupe cible

11. Le ProDAF sera mis en œuvre dans la zone de concentration du FIDA au Niger, identifiée par le COSOP 2013-2018 dans la bande centre-sud des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. La population cible du programme sera, de façon directe, la population des zones des pôles de développement économique (PDE) et, de façon indirecte, celle des zones limitrophes qui bénéficieront de la dynamique créée par les différentes activités. Environ 2 030 000 personnes, soit 290 000 ménages, sont impliquées dans des activités agro-sylvo-pastorales. Le ProDAF est plus particulièrement axé sur 240 000 exploitations agricoles familiales.

12. Trois types d'exploitations familiales ont été identifiés et ciblés: i) les exploitations familiales très vulnérables; ii) les exploitations familiales intermédiaires /moyennement vulnérables; et iii) les exploitations familiales peu vulnérables. Le programme cible aussi les deux catégories démographiques que sont les femmes et les jeunes. Parmi les jeunes, une attention spécifique sera accordée aux jeunes femmes particulièrement touchées par les conséquences d'un mariage précoce. Les femmes et les jeunes devront représenter respectivement au moins 30% des bénéficiaires de toutes les activités du programme.

## B. Objectif de développement du programme

13. L'objectif global du programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à renforcer les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont le changement climatique, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les trois régions.

## C. Composantes/résultats

14. Pour atteindre l'objectif de développement, le programme s'articule autour de trois composantes: i) la composante 1, renforcement de l'agriculture familiale durable; ii) la composante 2, amélioration de l'accès aux marchés; et iii) la composante 3, gestion et coordination du programme, suivi-évaluation (S&E) et gestion des savoirs.
15. Composante 1: Renforcement de l'agriculture familiale durable. Cette composante vise l'augmentation durable de la productivité des exploitations agricoles familiales.
16. Sous-composante 1.1: Aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques. Dans la zone du programme, 22 bassins versants feront l'objet d'aménagements consistant à: i) récupérer des terres dégradées sur 16 000 ha; ii) fixer des dunes autour des cuvettes sur 2 000 ha; iii) aménager des espaces sylvopastoraux sur 2 500 ha; et iv) planter des haies vives sur 400 ha. Afin de mieux utiliser les ressources hydriques disponibles, le programme réalisera: i) la construction/réhabilitation de 139 seuils d'épandage en série pour récupérer environ 700 ha pour l'irrigation; ii) la construction de sept mini-barrages à buts multiples; et iii) l'aménagement des quatre mares. Le programme poursuit l'équipement et la mise en valeur de 6 800 ha de petite irrigation. Ainsi, les surfaces irriguées aménagées par le programme représentent au total 7 500 ha.
17. Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités des acteurs ruraux. Ces activités visent le renforcement des institutions et organisations accompagnant les exploitations agricoles familiales: les organisations de la société civile rurale (organisations paysannes, CRA/RECA), les services techniques déconcentrés et les autorités territoriales (communes, conseils régionaux). Le programme vise, en huit ans, un accroissement des rendements moyens actuels de 30% en utilisant deux dispositifs complémentaires de vulgarisation: 805 champs-écoles paysans et le dispositif d'appui-conseil agricole. Ces dispositifs bénéficient à 240 000 producteurs/trices et couvrent environ 190 000 ha.
18. Le programme vise une augmentation à hauteur de 40% du rendement des principales cultures irriguées. Le programme met à profit le dispositif de champ-école paysan maraîcher (CEPM), avec 945 CEPM en appui à 30 000 producteurs/trices maraîchers sur une surface estimée de 7 500 ha de production maraîchère.
19. Pour l'amélioration du petit élevage et de l'aviculture, le programme prévoit la mise en place de trois dispositifs d'intervention: i) six nouveaux services vétérinaires privés de proximité; ii) appui-conseil en aviculture et petit élevage avec l'animation de 210 dispositifs d'innovation en petit élevage bénéficiant à 15 750 ménages; et iii) distribution d'animaux pour la reconstitution du capital bétail de 13 500 ménages non résilients (femmes et jeunes) organisés en binômes.

20. Le RECA et les CRA continueront à être des partenaires d'exécution privilégiés. Les partenariats opérationnels avec le monde agricole, paysan et rural des trois régions d'intervention participeront activement à la mise en œuvre du programme: FUCAP et FUFO à Tahoua, FUMA Gaskiya, Sa'a et Albishirinku Manoma à Maradi, FUBI et CSAOCP à Zinder, ainsi que les antennes régionales de la FCMN-Niya. La Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Niger (CCIAN) et l'articulation avec les pays frontaliers (chambre nigéro-nigériane) constituent des priorités stratégiques.
21. Sous-composante 1.3: Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle. Ces activités visent à améliorer durablement la situation nutritionnelle des ménages ruraux et à réduire le taux de malnutrition chronique des groupes les plus vulnérables avec l'organisation de 1 350 groupements de femmes Mata Masu Dubara. Le programme mettra en place 90 nouveaux greniers féminins de soudure et 4 500 jardins de case nutritionnels et accompagnera 5 500 ménages avec des kits agricoles. Au total, ces activités bénéficieront aux 12 500 ménages les plus vulnérables. Les activités de sensibilisation en nutrition toucheront environ 100 000 ménages, en assurant le suivi nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et en réalisant des démonstrations culinaires.
22. Composante 2: Accès aux marchés. Cette composante vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales par la construction/réhabilitation d'infrastructures rurales.
23. Sous-composante 2.1: Aménagements structurants d'accès aux plateformes de commercialisation. Un marché de demi-gros sera construit dans 9 nouveaux PDE, et 18 centres de collecte satellites supplémentaires ont été identifiés. Le programme réalisera la réhabilitation/construction de 850 km de pistes rurales. L'entretien des pistes rurales repose sur l'implication de brigades routières autonomes pour l'entretien courant et périodique en lien avec la structure de gestion du marché de demi-gros, la Direction de l'assistance technique aux communautés (DATC) du Ministère de l'équipement et la Caisse autonome de financement de l'entretien courant.
24. Sous-composante 2.2: Modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques. Le programme prévoit la mise en place et l'accompagnement de structures de gestion pour toutes les infrastructures rurales commerciales créées ou réhabilitées. Le processus d'ingénierie sociale prévoit la mise en place d'un cadre de concertation (hadin gwiwa en haoussa) qui regroupe tous les opérateurs économiques du site. La gestion de chaque centre de collecte satellite est assurée par une union locale de coopératives. Le programme intervient aussi en appui aux promoteurs d'activités agricoles ou en lien avec les entreprises agricoles qui mènent des activités rentables et orientées vers la commercialisation. Cet appui se fait par la mise en place d'un mécanisme de financement à coûts partagés.
25. Sous-composante 2.3: Intégration régionale des échanges. Le programme travaillera afin de promouvoir la facilitation des échanges commerciaux transfrontaliers, d'affiner la connaissance des difficultés dans le commerce transfrontalier et de proposer et tester des solutions avec les opérateurs économiques. Les activités sont réalisées en partenariat avec la Commission mixte Niger-Nigéria de coopération, ainsi qu'avec les institutions consulaires de commerce et les opérateurs économiques, et les organisations professionnelles.
26. Mécanismes internes de financement du programme. Les appuis et investissements du programme sont financés comme suit: i) les activités gérées directement par le programme sous la forme de subvention totale comme dans le cas des infrastructures; ii) les activités destinées aux ménages les plus vulnérables sous la forme de dons; et iii) les activités d'appui aux activités économiques sous la forme de financement à coûts partagés.

### III. Exécution du programme

#### A. Approche

27. L'approche du ProDAF est fondée sur les trois principes d'intervention suivants: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) la continuité territoriale des interventions à partir du PDE; et iii) le changement d'échelle des activités des projets FIDA en cours et de leurs partenaires. Le programme favorise une stratégie d'apprentissage et de capitalisation des enseignements tirés et de communication qui est valorisée dans la mise en œuvre des activités. La complémentarité entre les secteurs public et privé dans les différents domaines d'intervention est garantie. La mise en œuvre du ProDAF se fait en collaboration et par le biais de partenariats stratégiques et opérationnels avec les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur agricole au Niger.
28. Le programme sera exécuté selon un phasage qui repose sur: i) l'articulation avec les activités des projets en cours PASADEM et Ruwanmu; ii) le renforcement de la capacité des partenaires locaux – autorités locales et opérateurs économiques – à s'impliquer conjointement dans le programme; et iii) l'aptitude des équipes en place à gérer les processus administratifs et financiers qu'implique la mise en œuvre des activités.

#### B. Cadre organisationnel

29. Le ProDAF sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Le comité national de pilotage est chargé de l'orientation stratégique et vérifie la cohérence des orientations du programme avec les stratégies nationales, et approuve les plans de travail et budgets annuels. Le ministère de tutelle délègue par décret la maîtrise d'ouvrage aux trois unités régionales autonomes de gestion de projet (URGP) qui sont sous sa supervision. Ces unités régionales seront implantées à Maradi, Tahoua et Zinder avec une autonomie administrative et financière. Une cellule nationale d'assistance technique (CENAT) est chargée de l'appui en ingénierie de projet, de la concertation sur les politiques, du volet pistes rurales, du S&E et de la consolidation financière du programme.

#### C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

30. La planification du programme sera un processus continu sur la base des PTBA. Le système de S&E sera bâti autour du cadre logique en tant qu'outil de gestion, de planification et d'aide à la prise de décisions pour l'ensemble des partenaires d'exécution. La base de données informatisée du programme sera directement reliée au système d'information géographique (SIG) pour permettre une visualisation cartographique des résultats du programme.
31. Le système de planification et de S&E du ProDAF élargira le rayon d'action des systèmes déjà existants du FIDA au Niger et finira de les harmoniser en une seule et même base de données, un SIG et un manuel de procédures uniques. Au moment de l'élaboration du PTBA, des objectifs quantitatifs seront arrêtés par région et par phase de mise en œuvre au démarrage du programme, lors de l'examen du cadre logique avec les parties prenantes. Deux examens à tiers parcours et une évaluation terminale sont prévus afin de comparer les changements observés par rapport à la situation de référence.

#### D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

32. Le ProDAF repose sur un environnement fiable et rigoureux de gestion et de contrôle fiduciaire interne et une équipe qualifiée, héritée des projets FIDA en cours qui ont permis d'atteindre de remarquables niveaux de performance. Un compte désigné sera ouvert en francs CFA, au nom du programme, à Niamey, dans une banque commerciale acceptable par le FIDA. Au niveau de chaque unité régionale de gestion de projet et de la CENAT elle-même, un compte d'opérations sera ouvert en francs CFA (soit quatre au total). Chacun de ces comptes recevra les fonds des comptes désignés (un par bailleur) ouverts à Niamey sur la base d'un appel de fonds par les

URGP en fonction des besoins trimestriels de trésorerie. Sur requête de la CENAT chargée, entre autres, du contrôle qualité, de la cohérence et de la consolidation financière, le compte sera mouvementé et géré selon le mécanisme des fonds renouvelables.

33. Cette procédure innovante permet au programme de recevoir une avance conséquente correspondant aux prévisions de dépenses sur six mois du PTBA. L'utilisation de ces fonds fera l'objet de justifications régulières et périodiques. Les équipes des projets en cours utilisent de façon régulière et optimale le progiciel de gestion financière Tompro, dans sa dernière version, qui donne entière satisfaction dans la préparation des demandes de remboursement de fonds et des rapports mensuels.
34. Le dispositif de passation des marchés est conforme aux lois, décrets et dispositions juridiques en vigueur portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de services publics, contrôle a priori des procédures de passation de marchés, qui est exercé par la Direction générale du contrôle des marchés publics, et des engagements financiers; et fixant les seuils de passation de marchés de l'État, des établissements publics, des sociétés d'État et des sociétés à participation publique majoritaire, d'une part, et des collectivités territoriales ou locales d'autre part.
35. L'audit des comptes du ProDAF est effectué une fois l'an par un cabinet qualifié.

#### E. Supervision

36. Le ProDAF sera supervisé directement par le FIDA. Au cours des 12 à 18 premiers mois, la mission de supervision s'attachera à vérifier que les principales mesures préparatoires ont été prises pour la mise en œuvre de chaque composante, ainsi que pour la gestion du programme et le S&E.

### IV. Coût, financement et avantages du programme

#### A. Coût du programme

37. Le coût global du programme, sur une période de huit ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, est évalué à 103,6 milliards de FCFA, équivalant à 207,2 millions d'USD. Il est constitué d'un coût de 22,3 milliards de FCFA (44,7 millions d'USD) couvert par des financements déjà approuvés et de 81,3 milliards de FCFA (162,5 millions d'USD) à couvrir par de nouveaux financements. Le coût de 162,5 millions d'USD à couvrir par de nouveaux financements est constitué d'un coût de base de 142,7 millions d'USD et des provisions pour imprévus physiques et financiers d'un montant total de 19,8 millions d'USD (12%). Les taxes y sont incluses pour un montant de 19,6 millions d'USD (12%), et le montant de la part du coût en devises s'établit à 46,0 millions d'USD (28%).

#### B. Financement du programme

38. Le coût total du ProDAF, à hauteur de 207,2 millions d'USD, sera financé par: i) le FIDA, grâce à l'harmonisation des PTBA des projets en cours PASADEM et PPI-Ruwanmu (10,5 millions d'USD) avec celui du ProDAF, le financement SAFF 2013-2015 (48,5 millions d'USD, 50% don et 50% prêt), les fonds ASAP (un don de 13,0 millions d'USD); ii) le FEM (avec un don de 8,0 millions d'USD, à confirmer); iii) le Fonds de l'OPEP (un prêt de 6,0 millions d'USD); iv) la Coopération italienne (un prêt de 28,2 millions d'USD); v) le Gouvernement nigérien (33,4 millions d'USD, dont 18,6 millions d'USD sous forme d'exonération de taxes et 14,8 millions d'USD sous forme d'apport de fonds); et vi) les bénéficiaires (11,1 millions d'USD). Il reste un déficit financier de 48,5 millions d'USD qui pourra être financé par le SAFF 2016-2018 du FIDA (modalités à déterminer).

Tableau 1  
**Coût du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composantes	SAFP FIDA 13-15 50% prêt-50% don		Déficit financier		ASAP		FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale durable</b>														
1. Aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques	15 774,5	22,0	15 743,5	22,0	10 122,3	14,1	7 061,6	9,9	9 724,4	13,6	13 169,1	18,4	71 595,5	44,1
2. Renforcement des capacités des acteurs ruraux	6 173,4	42,1	6 198,1	42,2	1 365,4	9,3	-	-	128,0	0,9	815,7	5,6	14 680,6	9,0
3. Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle	2 812,6	44,0	2 812,6	44,0	-	-	-	-	-	-	762,9	11,9	6 388,0	3,9
<i>Sous-total renforcement de l'agriculture familiale durable</i>	24 760,5	26,7	24 754,1	26,7	11 487,7	12,4	7 061,6	7,6	9 852,4	10,6	14 747,8	15,9	92 664,1	57,0
<b>B. Accès aux marchés</b>														
1. Aménagements structurants d'accès aux plateformes de commercialisation	12 662,4	32,5	12 662,4	32,5	-	-	-	-	-	-	13 670,6	35,1	38 995,4	24,0
2. Modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques	3 267,3	39,4	3 267,3	39,4	-	-	-	-	1 286,0	15,5	469,3	5,7	8 289,8	5,1
3. Intégration régionale des échanges	1 720,6	44,0	1 720,6	44,0	-	-	-	-	-	-	466,6	11,9	3 907,8	2,4
<i>Sous-total accès aux marchés</i>	17 650,2	34,5	17 650,2	34,5	-	-	-	-	1 286,0	2,5	14 606,5	28,5	51 192,9	31,5
<b>C. Gestion et coordination du programme, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>														
	6 084,2	32,6	6 084,2	32,6	1 482,8	7,9	964,4	5,2	-	-	4 045,4	21,7	18 660,9	11,5
<b>TOTAL</b>	<b>48 494,9</b>	<b>29,8</b>	<b>48 488,5</b>	<b>29,8</b>	<b>12 970,5</b>	<b>8,0</b>	<b>8 026,0</b>	<b>4,9</b>	<b>11 138,4</b>	<b>6,9</b>	<b>33 399,7</b>	<b>20,6</b>	<b>162 518,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2  
**Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégories de dépenses	SAFP FIDA 13-15 50% prêt-50% don		Déficit financier		ASAP		FEM		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Travaux	20 991,3	31,3	20 638,2	30,8	1 893,9	2,8	3 023,8	4,5	128,0	0,2	20 285,3	30,3	66 960,6	41,2
2. Véhicules	1 277,1	30,2	1 429,2	33,8	293,9	7,0	87,8	2,1	-	-	1 135,0	26,9	4 223,0	2,6
3. Équipement et matériel	1 000,6	34,0	1 000,6	34,0	109,1	3,7	67,5	2,3	-	-	765,2	26,0	2 943,0	1,8
4. Formation	1 827,7	37,4	1 833,7	37,5	376,9	7,7	36,1	0,7	-	-	815,5	16,7	4 890,0	3,0
5. Consultations	6 930,7	33,5	6 908,7	33,4	1 693,3	8,2	500,4	2,4	-	-	4 675,8	22,6	20 708,9	12,7
6. Biens, services et intrants	7 154,4	25,7	7 365,1	26,4	6 907,1	24,8	3 792,8	13,6	-	-	2 645,1	9,5	27 864,5	17,1
7. Dons et subventions	2 634,3	16,2	2 634,3	16,2	-	-	-	-	11 010,3	67,6	0,0	-	16 278,9	10,0
8. Salaires et indemnités	5 637,2	36,4	5 637,2	36,4	1 324,9	8,6	382,4	2,5	-	-	2 498,6	16,1	15 480,3	9,5
9. Coûts de fonctionnement	1 041,4	32,9	1 041,4	32,9	371,5	11,7	135,2	4,3	-	-	579,2	18,3	3 168,7	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>48 494,9</b>	<b>29,8</b>	<b>48 488,5</b>	<b>29,8</b>	<b>12 970,5</b>	<b>8,0</b>	<b>8 026,0</b>	<b>4,9</b>	<b>11 138,4</b>	<b>6,9</b>	<b>33 399,7</b>	<b>20,6</b>	<b>162 518,0</b>	<b>100,0</b>

### C. Résumé des avantages et analyse économique

39. Un total de 290 000 ménages ruraux, soit 2 030 000 personnes, bénéficieront des activités du programme et augmenteront durablement leur productivité, leur résilience aux risques climatiques et leur accès aux marchés locaux et urbains. En particulier, le taux de rentabilité économique interne (TREI) global du programme est de 15,7%. Une analyse de sensibilité a été réalisée, d'où il ressort que le TREI est sensible à une baisse des prix de vente ou des rendements. Une baisse des rendements de 30 à 40% mène à des TREI de 11,4 et 9,9%, alors qu'une baisse des prix de vente de 30% donne un TREI de seulement 10,4%.

### D. Durabilité

40. La durabilité des résultats attendus du ProDAF est garantie du fait du partenariat efficace avec les institutions publiques locales, la société civile rurale organisée et le secteur privé pour la conception et l'exécution des activités; de l'assurance de la rentabilité économique et financière des infrastructures commerciales créées ou réhabilitées et des microprojets financés; de l'aménagement des bassins versants pour une exploitation durable des terres et des ressources hydriques; et des investissements en équipement de petite irrigation financés à coûts partagés par des institutions financières locales, aux conditions du marché, capables de renouveler ces financements rentables.

### E. Identification et atténuation des risques

41. Les principaux risques et les mesures d'atténuation adoptées sont les suivants:
- i) Les conditions politiques et sécuritaires de la zone du programme se dégradent: le programme fonde sa stratégie d'intervention sur les acteurs économiques locaux et organisés et des communautés locales capables d'assurer la durabilité et la continuité des investissements. Le dispositif opérationnel valorise les capacités techniques et opérationnelles nationales et locales en collaboration avec le bureau de pays du FIDA à Niamey.
  - ii) Aléas climatiques défavorables: le ProDAF contribuera à mieux prévoir les évolutions climatiques à travers la production et la diffusion d'informations météorologiques pour prévenir/anticiper les crises, et à fournir les technologies adaptées permettant aux producteurs/trices de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique.
  - iii) Les bénéficiaires vulnérables peuvent subir des crises lors d'aléas climatiques sévères qui entraînent leur décapitalisation: le programme contribuera à anticiper, absorber et répondre aux chocs par le renforcement de la résilience des ménages vulnérables aux crises et la contribution au programme de filets sociaux.
  - iv) Manque d'appui des autorités territoriales: le programme conserve la commune comme porte d'entrée administrative de toute intervention tout en impliquant les autorités territoriales dans des partenariats public-privé locaux.
  - v) Le niveau de contribution des opérateurs du marché par le biais des redevances est déterminant pour assurer la durabilité des marchés de demi-gros: l'analyse financière sera utilisée par les partenaires de mise en œuvre pour que soit négocié le niveau de contributions/redevances entre les opérateurs économiques et les mairies.
  - vi) Fractures et conflits sociaux au sein des communautés/communes: l'ingénierie sociale développée par le ProDAF avant toute intervention de génie civil permet la recherche d'un consensus local reposant sur les autorités et les opérateurs économiques organisés. Ce processus débouchera à long terme sur l'établissement d'un partenariat public-privé local.

- vii) Conditions de sécurité dans la zone d'intervention: le risque que les conditions de sécurité se dégradent et limitent les déplacements sur le terrain des missions de supervision est réel. Par conséquent, le programme visera à renforcer les capacités opérationnelles du bureau de pays du FIDA et de l'assistance technique nationale pour pouvoir effectuer ces missions.

## V. Considérations d'ordre institutionnel

### A. Respect des politiques du FIDA

- 42. Le programme s'inscrit pleinement dans le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015 et est en adéquation avec les politiques du FIDA, notamment la Politique en matière de ciblage, la Politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière, la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que les principes fondamentaux et les stratégies du FIDA relatives au changement climatique, à l'égalité des sexes et à la gestion des savoirs. Le ProDAF est classé en catégorie environnementale B.

### B. Alignement et harmonisation

- 43. Le programme, comme toutes les actions du FIDA au Niger, est mené dans le cadre du COSOP 2013-2018 et s'inscrit dans le droit fil des objectifs et résultats visés par le PDES, l'i3N et le Plan d'accélération de l'i3N, et contribue à leur réalisation. Afin de fournir au Gouvernement nigérien un appui coordonné et substantiel dans la mise en œuvre de ses politiques agricoles, le FIDA travaille en partenariat financier et/ou opérationnel avec les Coopérations italienne et espagnole, la banque de développement KfW, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds de l'OPEP et le FEM. Le ProDAF développe aussi des synergies et complémentarités avec les autres bailleurs actifs dans le secteur, tels que l'Agence française de développement, les coopérations bilatérales – suisse (DDC), danoise (DANIDA) et luxembourgeoise (LuxDev) –, l'Agence allemande de coopération internationale, l'Union européenne, la Banque mondiale, la Société financière internationale, l'United States Agency for International Development et la Millennium Challenge Corporation.

### C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

- 44. L'approche adoptée par le ProDAF en termes de reproduction à plus grande échelle s'inscrit dans l'objectif de développement du programme, à savoir augmenter durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur adaptation au changement climatique et leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux. Pour ce faire, le ProDAF met à profit des résultats déjà avérés, mesurés et documentés, obtenus grâce aux opérations mises en œuvre par le FIDA au Niger ou par d'autres partenaires tout en améliorant les outils et approches sur la base des enseignements tirés pour une efficacité, un impact et une durabilité renforcés. Dans le cadre du ProDAF, la reproduction à plus grande échelle (scaling up) s'inscrit dans le processus continu et dynamique d'innovation-apprentissage-scaling up entamé depuis la formulation des deux projets précédents ainsi que du COSOP, au sein d'une vision à long terme de l'action du FIDA au Niger. Les outils de reproduction à plus grande échelle de l'action du FIDA au Niger sont, d'une part, les opérations financées par le FIDA mais également la concertation sur les politiques et la gestion des savoirs instaurées dans différents domaines. Les partenaires constituent un autre levier clé de la reproduction à plus grande échelle, pour la mobilisation de ressources financières additionnelles et/ou la réalisation d'expertises complémentaires.

### D. Participation à l'élaboration des politiques

- 45. La logique d'intervention du programme est de faciliter la concertation sur les politiques et les avancées institutionnelles par le biais d'un plaidoyer bâti sur les expériences de terrain menées par le programme. Les activités de concertation sur les politiques visent à donner au ProDAF l'occasion de participer au renforcement des politiques publiques nationales en matière de développement agricole durable et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (i3N), de financement du secteur agricole (en

association avec les secteurs public et privé), de décentralisation administrative (appui aux collectivités locales, communes, etc.) vers une dimension subrégionale en ce qui concerne les corridors de transports et le commerce transfrontalier (CEDEAO, UEMOA, CILSS, NEPAD).

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

46. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement est jointe en annexe.
47. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix-sept millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (17 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don d'un montant équivalant à dix-sept millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (17 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger, au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), un don d'un montant équivalant à neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 250 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## Accord de financement négocié:

### "Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder"

(Négociations conclues le 11 mars 2015)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Numéro du don ASAP: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder ("le Programme")

La République du Niger ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Préambule

A) ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) ATTENDU QUE l'Emprunteur entend obtenir du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) un don pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le FEM;

C) ATTENDU QUE l'Emprunteur entend obtenir du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le Développement International (le Fonds OPEP) un prêt pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;

D) ATTENDU QUE l'Emprunteur entend obtenir de la Coopération italienne (la Coopération italienne) un prêt pour contribuer au financement du Programme conformément aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord conclu entre l'Emprunteur et la Coopération italienne;

E) ATTENDU QUE, lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

F) ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds ainsi que le Fonds fiduciaire ASAP ont accepté d'accorder un prêt, un don et un don ASAP à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, modifiées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don et le Fonds fiduciaire ASAP un don ASAP (l'ensemble constituant "le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.
4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" s'applique également à la République du Niger en tant que bénéficiaire des dons.

#### Section B

1.
  - A. Le montant du prêt est de dix-sept millions deux cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (17 250 000 DTS).
  - B. Le montant du don est de dix-sept millions deux cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (17 250 000 DTS).
  - C. Le montant du don ASAP est de neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (9 250 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans assorti d'une période de grâce de 10 ans.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.

6. Dès l'entrée en vigueur du présent Accord l'Emprunteur ouvrira au nom du Programme un compte désigné en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) à Niamey dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA.

7. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme à hauteur d'environ 33,4 millions de dollars des États-Unis (USD). Ces fonds représentent, à hauteur de 14,8 millions USD, la contribution de l'Emprunteur au financement du Programme et, à hauteur de 18,6 millions USD, l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme; qui seront pris en charge par l'Emprunteur au moyen, notamment, d'exonérations des droits de douane et taxes. Le montant des fonds de contrepartie sera inscrit dans la Loi de Finances.

#### Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère chargé de l'agriculture (MAG).
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

#### Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et des dons et la supervision du Programme.

#### Section E

1. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre d'État  
Ministre du plan, de l'aménagement du territoire  
et du développement communautaire  
de la République du Niger  
Ministère du plan, de l'aménagement du territoire  
et du développement communautaire  
Direction générale des investissements  
BP: 862  
Niamey, Niger

Pour le FIDA:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Pour le Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation  
de l'agriculture paysanne:

Président du Fonds international de développement agricole  
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire pour le  
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et pour le Fonds fiduciaire ASAP et trois (3) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU NIGER

---

Ministre d'État  
Ministre du plan, de l'aménagement du territoire  
et du développement communautaire  
de la République du Niger

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président

FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PROGRAMME D'ADAPTATION  
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

---

Kanayo F. Nwanze  
Président du Fonds international de développement  
agricole  
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire pour le  
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

## Annexe 1

### Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Programme

50. Population cible. Les bénéficiaires du Programme sont, de façon directe, la population des zones des Pôles de développement économique (PDE), et de façon indirecte, celle des zones limitrophes qui bénéficieront de la dynamique créée par les différentes activités. Environ 2 030 000 personnes, soit 290 000 ménages seront impliqués dans des activités agro-sylvo-pastorales. Le ProDAF sera mis en œuvre dans la bande centre sud des régions de Maradi, Tahoua et Zinder (Zone du programme). Selon l'approche géographique du PDE, neuf PDE ont été identifiés, dont trois dans la région de Maradi, quatre dans la région de Tahoua et deux dans la région de Zinder. Ces PDE viendront s'ajouter aux 12 PDE réalisés par les projets PASADEM et PPI Ruwanmu pour un total d'environ 21 PDE à réaliser par le ProDAF.

51. Objectif global et objectif de développement. L'objectif global du Programme est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus d'environ 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

3. Composantes. Les objectifs du Programme sont structurés autour des deux composantes et sous-composantes suivantes:

#### D. Composante 1. Renforcement de l'agriculture familiale durable

L'objectif de la composante est d'augmenter durablement la productivité des exploitations agricoles familiales.

Sous-composante 1.1: Aménagements structurants et productifs résilients aux risques climatiques

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante se décomposeront en deux volets.

Volet Aménagement de bassins versants et mobilisation des eaux

Environ 22 bassins versants dans la Zone du programme feront l'objet de traitement en vue de restaurer leurs capacités productives et protéger les aménagements en aval au moyen des activités suivantes:

- a) Gestion durable des terres. i) récupération des terres dégradées sur 16 000 ha; ii) fixation des dunes autour des cuvettes sur 2 000 ha; iii) aménagement des espaces sylvo-pastoraux sur 2 500 ha; et iv) plantation de haies vives sur 400 ha.
- b) Mobilisation des eaux. Environ 150 infrastructures de mobilisation des eaux réparties dans les trois régions de Maradi, Tahoua et Zinder seront réalisées, dont:
  - i) Seuils d'épandage. Le Programme réalisera ou réhabilitera 139 seuils d'épandage de deux types différents pour récupérer environ 700 ha, accompagnés de mesures de soutènement sur les bassins versants.

- ii) Mini-barrages. Le Programme entreprendra la construction d'environ sept mini-barrages à buts multiples avec une capacité de stockage variant entre un et deux millions de mètres cubes.
- iii) Aménagement des mares. Le Programme aménagera environ quatre mares afin de développer une gestion durable des ressources naturelles de ces espaces et d'y accompagner le développement d'un maraîchage respectueux de l'environnement par des petits producteurs.

#### Volet Aménagement des bassins de production

Les activités à mener dans le cadre de ce volet sont les suivantes:

- a) Réalisation d'approximativement 6 800 ha dans le cadre de la petite irrigation dont: i) 2 500 ha (financement PPI Ruwanmu) sur les années 2 et 3 du ProDAF qui correspondent aux dernières années du PPI Ruwanmu dans les bassins de production identifiés; et ii) 4 300 ha sur les années 4, 5, 6 et 7 du ProDAF sur des bassins de production identifiés, autour des quatre mares aménagées, et en amont des sept mini-barrages construits.
- b) Aménagement hydro-agricole de sept périmètres en aval des sept mini-barrages. Les études de faisabilité sont conduites par des bureaux d'études et la mise en œuvre par les entreprises sélectionnées dans le cadre de la construction du mini-barrage. Ainsi, les surfaces irriguées développées par le ProDAF totaliseront environ 7 500 ha.

#### Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités des acteurs ruraux

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante se décomposeront en deux volets.

#### Volet Amélioration des capacités techniques des exploitations familiales

Les activités à mener dans le cadre de ce volet sont les suivantes:

##### Adaptation de l'agriculture pluviale au changement climatique

Les cultures pluviales concernées sont essentiellement le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide. À partir des résultats acquis par le PASADEM, deux dispositifs complémentaires de vulgarisation seront utilisés: i) 805 Champs-écoles paysans (CEP); et ii) Appui-conseil agricole paysan (ACAP) de proximité des paysans relais issus des CEP pour une durée de deux ans. Ces dispositifs bénéficieront à environ 240 000 producteurs.

##### Amélioration de la petite irrigation

La production en petite irrigation vise les cultures maraîchères, les tubercules (pomme de terre, patate douce) le maïs et la canne à sucre. Il est attendu: i) une augmentation de rendement des principales cultures irriguées d'approximativement 40%; ii) une amélioration de la qualité des produits commercialisés; et iii) le développement du maraîchage d'hivernage.

Le Programme met à profit le dispositif de Champs-écoles paysans maraîchers (CEPM), avec 945 CEPM en appui à 30 000 producteurs maraîchers sur une surface estimée de 7 500 ha de production maraîchère.

La mise en œuvre des CEPM fait appel à deux partenaires: i) la Direction régionale de l'agriculture (DRA) pour la supervision, le contrôle qualité des prestataires, et l'animation; ii) les Groupements de services-conseil (GSC) spécialisés dans l'appui-conseil aux producteurs maraîchers pour l'animation, les conseils technico-économiques, et l'appui au montage de microprojets d'irrigation.

#### Amélioration du petit élevage et de l'aviculture

Mise en place de trois dispositifs d'intervention: i) six nouveaux services vétérinaires privés de proximité; ii) appui-conseil en aviculture et petit élevage avec l'animation de dispositifs d'innovation en petit élevage bénéficiant à environ 15 750 ménages; et iii) distribution d'animaux pour la reconstitution du capital bétail d'environ 13 500 ménages non résilients (femmes et jeunes) organisés en binômes.

#### Volet Renforcement organisationnel et institutionnel

Les partenariats opérationnels avec le monde agricole, paysan et rural des trois régions d'intervention se répartissent comme suit:

- a) Les DRA pour la supervision de leurs agents communaux, qui encadrent les producteurs sur les CEP (cultures pluviales et irriguées) et qui contrôlent la qualité des prestations des Groupements d'appui-conseil agricole paysan (GACAP).
- b) Le Code rural pour le développement des Commission foncières (COFO) dans la Zone du programme.
- c) Les Chambres régionales d'agriculture (CRA) appuyées par le Réseau des chambres d'agriculture (RECA) pour les activités d'ingénierie sociale avec les cadres de concertation des usagers des marchés (Hadin Gwiwa), les Associations des usagers de l'eau (AUE) et les Comités de gestion des ouvrages/interventions en gestion des ressources naturelles (COGES), la diffusion des informations sur les marchés, l'appui aux microprojets des Organisations paysannes (OP) et le suivi qualité des GACAP.
- d) Les fédérations d'OP, pour l'organisation des OP de base, l'appui de leurs activités marchandes et la mise en place de centres régionaux de prestation de services aux OP.
- e) La Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Niger (CCIAN). Les antennes régionales de la CCIAN installeront des points focaux au niveau des PDE pour améliorer l'appui aux petits entrepreneurs, accompagner la formalisation des Petites et moyennes entreprises (PME) et contribuer à la mise en place de dispositif d'amélioration de l'environnement commercial.

#### Sous composante 1.3: Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle

- a) Le Programme vise à redynamiser et faciliter l'organisation de groupements de femmes Mata Masu Dubara; à faciliter l'évolution de ces groupements en réseau au niveau régional et lier leurs activités de microcrédit à des institutions financières agréées; et à former les femmes au leadership et à la gestion de la société civile rurale.
- b) Amélioration de la résilience des ménages les plus vulnérables. Le ProDAF prévoit des activités améliorant la disponibilité des aliments de base durant la période de soudure et la production d'aliments à haute valeur nutritionnelle.

- c) Mise en place de nouveaux greniers féminins de soudure et de jardins de case nutritionnels et accompagnement d'environ 5 500 ménages avec des kits agricoles, formation de relais communautaires qui toucheront environ 100 000 ménages, mise en place de centres d'alphabétisation fonctionnelle pour approximativement 18 000 femmes et jeunes.
- d) Amélioration des pratiques d'alimentation, de nutrition et d'hygiène des ménages.
- e) Valorisation nutritionnelle de produits agricoles.

### Composante 2. Accès aux marchés

La composante vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales par la construction de 18 centres de collecte satellites répartis autour de neuf marchés de demi-gros au sein de PDE dans lesquels 850 km de pistes rurales seront réhabilitées ou construites. Le don ASAP permettra une meilleure caractérisation des risques climatiques à travers un exercice de cartographie (risques d'inondations, d'érosion).

#### Sous-composante 2.1: Aménagements structurants d'accès aux plateformes de commercialisation

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante se décomposeront en deux volets.

##### Volet Développement des infrastructures commerciales du PDE

- a) Construction de marchés de demi-gros de 12-15 000 tonnes annuelles pour les marchés de demi-gros de produits céréaliers, de 8-12 000 tonnes pour les marchés de demi-gros de produits maraîchers et de 4-6 000 tonnes annuelles de produits maraîchers pour les plateformes de transactions commerciales.
- b) Création de neuf nouveaux PDE sur chacun desquels sera construit un marché de demi-gros soit un total de neuf marchés de demi-gros (céréaliers et maraîchers).
- c) Création de 18 centres de collecte satellites supplémentaires pour approvisionner les marchés de demi-gros qui seront établis. Ils comprendront une boutique d'intrants et une boutique d'aliments du bétail, un magasin de stockage et une aire de transaction sécurisée.

##### Volet Pistes rurales

Environ 850 km de pistes rurales désenclavant des bassins de production en facilitant l'accès aux centres de collecte et marchés de demi-gros seront réhabilitées ou construites. Des actions d'information et de sensibilisation seront menées auprès des populations sur l'utilité publique de la route et des actes de donation seront signés par les propriétaires des domaines occupés, pour l'intérêt public, à travers les COFO. Ces questions seront prises en charge par les communes concernées.

L'entretien des pistes rurales reposera sur l'implication de brigades routières autonomes sur les tronçons reliant les bassins de production et le marché de demi-gros pour l'entretien courant et périodique.

## Sous-composante 2.2: Modes de gestion des infrastructures et de financement des opérateurs économiques

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante se décomposeront en deux volets.

### Volet Structures de gestion des infrastructures

- a) Structures de gestion des infrastructures commerciales. Le ProDAF prévoit la mise en place et l'accompagnement de structures de gestion pour toutes les infrastructures commerciales créées ou réhabilitées.
- b) Fonctionnement du Système d'information des marchés agricoles (SIMA) et accès à l'information. Le renforcement du système actuel permettra aux unions et fédérations impliquées dans la commercialisation de produits agricoles d'améliorer leur gestion des stocks et leurs capacités de négociation commerciale.
- c) Centres de collecte satellites. Mise en place d'un Hadin Gwiwa local, qui regroupera tous les opérateurs économiques du site dont les OP (coopératives et union) et conclusion d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie et l'Union des coopératives locales pour la gestion du centre de collecte satellite.
- d) Entretien des infrastructures routières. L'entretien des pistes rurales du ProDAF s'inscrit dans la durée et commence dès la phase des études. L'ingénierie sociale accompagnera les Brigades communales d'entretien routier (BCER) déjà installées, et met en place au fur et à mesure celles qui sont identifiées sur les nouveaux tronçons.

### Volet Promotion d'activités commerciales au sein des pôles de développement

- a) Mécanisme de financement à coûts partagés. Un mécanisme de financement à coûts partagés sera mis en place visant à appuyer les investissements productifs inclusifs au sein des PDE. Sur les 27 sites de transactions réhabilités, le Programme vise à appuyer environ 40 groupes de commercialisation de produits agricoles.
- b) Financement de PME par le secteur privé. La société d'investissement de Droit Nigérien (SINERGI) financera trois PME, qui seront sélectionnées selon des critères précis, pour une période moyenne de cinq ans, à travers un partenariat pilote. SINERGI assurera le financement (capital et prêts éventuels) des PME concernées alors que le Programme prendra en charge les études d'identification et de sélection des PME dans les PDE ciblés. Le Programme facilitera la mise en relation avec la Chambre de commerce qui, par le biais de la "Maison de l'entreprise" renforcera les capacités de gestion de ces PME.

## Sous-composante 2.3: Intégration régionale des échanges

La sous-composante vise à donner aux partenaires du Programme l'opportunité de participer au renforcement des flux transfrontaliers à travers une amélioration du dialogue politique concernant la connectivité des PDE et des corridors sous régionaux. Le Programme propose de travailler: i) au niveau institutionnel, afin que les structures en charge de la facilitation des échanges au niveau régional puissent mettre en œuvre les recommandations issues de l'expérience et les promouvoir aux niveaux régional et continental (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest-CEDEAO, "New Partnership for Africa's Development"-NEPAD); et ii) au niveau opérationnel, afin d'affiner la connaissance des difficultés dans le commerce transfrontalier et de proposer et tester des solutions avec les opérateurs économiques.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

#### 1. Agent principal du Programme

Le Ministère chargé de l'agriculture de l'Emprunteur, en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

#### 2. Niveau de pilotage et de concertation

##### 2.1. Comité de pilotage (CP)

2.1.1. Établissement. Un CP sera créé par arrêté ministériel.

2.1.2. Composition. Le CP sera présidé par le Secrétaire général du MAG et composé d'un représentant du Haut-commissariat à l'Initiative "Les nigériens nourrissent les nigériens" (i3N), du Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire, du Ministère des finances, du Ministère de l'environnement et de la salubrité urbaine, du Ministère de l'élevage, du Secrétariat exécutif du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD), de la Direction des études et de la programmation du MAG, du Secrétariat permanent du Code rural, des Gouvernorats et des Conseils régionaux de Maradi, Tahoua et Zinder, du RECA et de la CCIAN. Les représentants des Unités régionales de gestion du Programme (URGP) et de la Cellule nationale d'assistance technique (CENAT) assureront le secrétariat du CP. Le CP assure aussi le pilotage des projets en cours (PASADEM et PPI Ruwanmu).

2.1.3. Responsabilités. Le CP sera chargé de l'orientation stratégique et vérifiera la cohérence des orientations du Programme avec les stratégies nationales. Il examinera les rapports d'activités, approuvera les Programmes de travail et budget annuels (PTBA) et assurera le suivi de leur mise en œuvre. Le CP se réunira deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire en cas de besoin.

#### 3. Niveau de coordination et gestion du Programme

##### 3.1. Unités régionales de gestion du Programme (URGP)

3.1.1. Établissement. Les URGP de Maradi, Tahoua et Zinder seront créées par arrêté ministériel.

3.1.2. Responsabilités et composition. En cohérence avec les arrangements déjà adoptés par le PPI Ruwanmu et le PASADEM, l'Agent principal du Programme délèguera par arrêté ministériel la maîtrise d'ouvrage aux trois URGP qui sont sous sa supervision. Ces URGP seront implantées à Maradi, Tahoua et Zinder avec une autonomie administrative et financière. Elles sont sous la responsabilité d'un Coordinateur assisté d'un responsable administratif et financier (RAF), d'un responsable de suivi-évaluation, d'un expert en passation de marchés et de deux responsables de composante.

Le personnel sera recruté après évaluation externe du personnel des projets FIDA existants et, le cas échéant, selon une procédure d'appel à candidature.

#### 4. Cellule nationale d'assistance technique (CENAT)

4.1. Établissement. Une CENAT est créée par arrêté ministériel.

4.2. Composition. Deux assistants techniques nationaux seniors (dialogue politique et ingénierie de projet), un assistant technique national responsable du suivi et de la consolidation financière (RAF), un assistant technique national ingénieur pistes rurales, un assistant technique national suivi et évaluation, un comptable et sept assistants techniques juniors nationaux et du personnel d'appui.

4.3. Responsabilités. La CENAT sera répartie sur deux sites à Niamey pour les activités de dialogue politique et les activités fiduciaires et à Maradi pour les activités d'appui technique et de suivi-évaluation. Elle sera chargée:

- a) de l'appui en ingénierie de projet;
- b) du dialogue politique;
- c) du volet pistes rurales;
- d) du suivi-évaluation et de la consolidation financière du Programme.

La CENAT n'entretient pas de lien hiérarchique avec les trois URGP. Elle sera financée sur la base d'un PTBA avec une clé de répartition équitable de ses activités sur les trois URGP. Les assistants techniques nationaux juniors (actuellement regroupés au sein du Groupe d'assistance technique et d'études–GATE) sont intégrés à la CENAT.

## 5. Équipe de management

Une équipe de management composée des deux assistants techniques nationaux seniors de la CENAT et des trois coordinateurs régionaux sera constituée. Cette équipe se réunira mensuellement par rotation pour traiter des questions d'orientations stratégiques, d'harmonisation opérationnelle, d'organisation des missions conjointes de supervision et d'évaluation par le Fonds et l'Emprunteur et de toute question touchant à la mise en œuvre du ProDAF. Le secrétariat de cette équipe sera assuré par le Chargé de suivi-évaluation de la CENAT qui rédigera le compte-rendu des séances.

## B. APPROCHE, MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME, PARTENARIAT ET SUIVI-EVALUATION

6. L'approche du ProDAF est basée sur les trois principes d'intervention suivants:

- a) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès et d'utilisation des aliments par des dispositifs durables;
- b) la continuité territoriale des interventions à partir du PDE qui inclut le marché de demi-gros relié par des pistes rurales à des centres de collecte satellites situés dans des bassins de productions, eux-mêmes entourés de bassins versants; et
- c) le changement d'échelle (scaling-up) des activités des projets PASADEM et PPI Ruwanmu et de leurs partenaires dans de nouvelles communes et au sein des communes actuelles d'intervention sur la base des expériences passées.

7. Le dispositif de mise en œuvre des activités d'accroissement de la résilience climatique des bassins versants (ASAP et FEM) s'articulera autour des mécanismes définis par le PASADEM et le PPI Ruwanmu pour les mêmes types d'activités qui ont fait leurs preuves tant en termes de résultats techniques qu'en termes de cadence d'exécution annuelle. Les interventions de récupération des terres doivent impérativement être coordonnées avec l'aménagement des seuils ou mares en aval.

8. Le Programme promeut une stratégie d'apprentissage et de capitalisation des leçons apprises et de communication qui est valorisée dans la mise en œuvre. La complémentarité entre les secteurs public et privé dans les différents domaines d'intervention dans les trois régions est garantie. La mise en œuvre du ProDAF se fait en collaboration et partenariats stratégiques et opérationnels avec les autres Partenaires

techniques et financiers (PTF) intervenant dans le secteur agricole au Niger tels que: l'Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID); l'Agence Française de Développement (AFD); la Banque Africaine de Développement (BAD); la Banque mondiale; la Coopération italienne; la Direction du développement et de la coopération - Confédération suisse (DDC); le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire (FBSA); la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ); le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW); l'Agence de Coopération Luxembourgeoise (LuxDev); l'Union européenne; l'United States Agency for International Development (USAID); et le Millenium Challenge Corporation (MCC).

9. Suivi et Évaluation. Le système de planification et de suivi-évaluation du ProDAF mettra à l'échelle les systèmes déjà existants du PASADEM et du PPI Ruwanmu et achèvera de les harmoniser en une seule et même base de données. Le système comprendra également un Système d'information géographique (SIG) et un manuel de procédures uniques. Le système de suivi-évaluation du ProDAF contribuera significativement à la gestion des savoirs et à la prise de décisions utiles à l'action.

## Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt et des dons. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et des dons ainsi que le montant du prêt et des dons affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don FIDA (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don ASAP (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Travaux	6 710 000	6 710 000	1 220 000	100% HT et Hors contribution des bénéficiaires
2. Équipements et matériels	730 000	730 000	270 000	100% HT
3. Formations	590 000	590 000	250 000	100% HT
4. Consultations	2 220 000	2 220 000	1 080 000	100% HT
5. Biens, services et intrants	2 300 000	2 300 000	4 420 000	100% HT
6. Dons et subventions	850 000	850 000	-	100% HT et Hors contribution des bénéficiaires
7. Salaires, indemnités et coûts de fonctionnement	2 130 000	2 130 000	1 090 000	100%
Non alloué	1 720 000	1 720 000	920 000	
<b>TOTAL</b>	<b>17 250 000</b>	<b>17 250 000</b>	<b>9 250 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus sont définis comme suit:

“Équipements et matériels” inclut aussi les véhicules.

“Dons et subventions” inclut le financement sous forme de dons aux communautés pour les activités destinées aux ménages les plus vulnérables (kit jardins de case, microentreprises rurales (MER) pour les jeunes et les femmes); les activités d'appui aux activités économiques sous forme de financement à “coûts partagés” combinant l'apport personnel du promoteur; le crédit octroyé par l'institution financière aux conditions du marché (de garanties et de taux d'intérêt); et une subvention pour renforcer la quote-part d'autofinancement du promoteur.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage encourus avant l'approbation du premier PTBA, mais après l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 500 000 USD.

### Annexe 3

#### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt, du compte de don et du compte de don ASAP si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. Recrutement. Le recrutement des cadres du Programme se fera sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme. Le recrutement et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d’appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur. Cependant, l’Emprunteur s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

# Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clé de performance <sup>1</sup>	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
<b>Objectif principal:</b>			
Contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'Indice de pauvreté régionale+</li> <li>Réduction du taux de malnutrition infantile *+ (% enfants en insuffisance pondérale, chroniquement mal nourris et en malnutrition aigüe) (G/F)</li> <li>Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ciblés (réduction d'au moins un mois la période de soudure, diversité du régime alimentaire)*+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes INS, Statistiques nationales</li> <li>Rapports UNICEF et PAM</li> <li>Enquêtes d'impact SYGRI</li> </ul>	<p>Stabilité politique</p> <p>La stratégie d'accélération de l'i3N est opérationnelle et harmonisée avec le PNIA</p> <p>Mécanismes conjoints (Gouvernement du Niger et Partenaires Techniques et Financiers) performants de gestion des crises</p>
<b>Objectif de développement du Programme:</b>			
Augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux des régions de Maradi, Tahoua et Zinder	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'achèvement du programme, 290 000 ménages ont bénéficié des services du programme*+</li> <li>Augmentation en moyenne de 30% de la marge brut additionnelle dans les 190 000 ha de cultures pluviales (mil/niebé de FCFA 36 000/ha à FCFA 46 800/ha) (=)</li> <li>Pour l'oignon, une marge brute en moyenne de FCFA 1,7 million/ha dans les 7 500 ha irrigués (=)</li> <li>Augmentation de l'indice d'accumulation des actifs/biens des ménages ciblés*</li> <li>En année 8 du programme, 240 000 producteurs/trices agricoles ont amélioré leur résilience au changement climatique<sup>2o</sup> (=)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport INS, i3N</li> <li>Enquêtes d'impact SYGRI et complémentaire Effets/impact</li> <li>Rapports partenaires et études spécifiques</li> <li>Dispositif analyse économique et financière (suivi agronomique, suivi des marchés)</li> </ul>	<p>Les risques éventuels identifiés (baisse des rendements suite à des aléas climatiques ou chocs phyto-sanitaires et/ou baisse des prix de vente des produits agricoles) restent dans la marge des hypothèses de l'analyse économique et financière</p>
<b>Composante 1: Agriculture familiale durable</b>			
<p><b>Effet 1:</b></p> <p>L'émergence d'exploitations agricoles familiales durables permettra aux producteurs ruraux, femmes et jeunes inclus, de diversifier leurs productions, d'augmenter leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques</p>	<p><b>Efficacité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>240 000 producteurs/trices agricoles ont amélioré la productivité de leurs terres (=) °</li> <li>30 000 producteurs/trices agricoles bénéficiant d'un accès garanti à l'eau*(=)*</li> <li>30 000 petits éleveurs faisant état d'une augmentation de leur cheptel* (=)</li> <li>1,4 tonne eq CO2/Ha/an séquestrés ou dont l'émission a été évitée°</li> <li>17 500 ménages extrêmement vulnérables ont bénéficié de filets sociaux+</li> <li>17 500 ménages extrêmement vulnérables ont amélioré leur accès à des aliments riches et diversifiés</li> </ul> <p><b>Durabilité (après 3 ans):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>22 groupes d'associations d'usagers de l'eau opérationnels/fonctionnels*</li> <li>3 réseaux régionaux de groupements de femmes MMD sont opérationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes d'impact SYGRI et complémentaire Effets/impact</li> <li>Rapports partenaires, STD et études spécifiques</li> <li>Dispositif analyse économique et financière</li> <li>Dispositif EX-ACT de la FAO</li> <li>SIG</li> </ul>	<p>Conditions climatiques favorables</p> <p>Conditions zoo-phyto-sanitaires favorables</p> <p>Partenariat effectif des différents projets et PTF pour un développement rationnel de la petite irrigation</p> <p>Le système d'alerte précoce au niveau décentralisé est fonctionnel</p>

<sup>1</sup> **Note:**  
Valeurs cibles pour la durée totale du programme. Un cadre de mesure des résultats avec des objectifs/valeurs cibles à tiers parcours et désagrégées par région sera élaboré au démarrage du ProDAF.  
\* Indicateurs SYGRI + Indicateurs i3N ° Indicateurs ASAP/FEM  
(=) Indicateurs à désagréger par genre: homme adulte (HA), Femme adulte (FA) Jeune Homme (JH) et Jeune Femme (JF)  
Ciblage transversal d'au moins 30% de FA et 30% de Jeunes (70% JH + 30% JF) Garçons/Filles (G/F)  
Tous les indicateurs faisant référence à des groupes/groupements devront également comptabiliser le nombre de leurs membres par sexe, et le nombre de groupes/groupements comptant des femmes dans leurs instances de direction.

<sup>2</sup> Un ménage est considéré comme ayant amélioré sa résilience au changement climatique s'il a accès à au moins une des activités suivantes du ProDAF: i) mise en œuvre de pratiques agricoles permettant de réduire l'impact des aléas climatiques sur le système productif (stress hydrique, inondation); ii) aménagements (petite irrigation, barrages, etc.) permettant de sécuriser l'accès du ménage à l'eau agricole; iii) infrastructures (marchés, pistes, stockage, etc.) conçues ou localisées en prenant en compte les risques climatiques.

<p><b>Produits:</b> 1.1 Les aménagements productifs structurants ont accru la gestion rationnelle de l'eau et la fertilité des sols, et ainsi la résilience des exploitations familiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 30 000 ha de bassins versants améliorés par des mesures de préservation des sols et de l'eau**</li> <li>▪ 150 ouvrages de mobilisation des eaux construits/réhabilités+ (par type)</li> <li>▪ 7 500 ha de périmètres d'irrigation aménagés ou remis en état*+</li> <li>▪ 2 500 ha d'espaces pastoraux et couloirs de passage aménagés°</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports prestataires</li> <li>▪ Rapports des STD (environnement, hydraulique)</li> <li>▪ SIG</li> </ul>	<p>Sécurisation foncière préalable aux aménagements et modes de gestion négociés des sites Capacité d'appliquer les mesures recommandées suite à l'analyse du suivi piézométrique</p>
<p>1.2 Les capacités de production, de post-production et d'organisation des acteurs ruraux sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 240 000 personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole mieux adaptées au changement climatique** (=)</li> <li>▪ 190 000 ha ont été aménagés en RNA</li> <li>▪ 30 000 personnes formées aux méthodes et techniques de production animale (petit élevage) ** (=)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des prestataires et des STD partenaires</li> </ul>	<p>Accès à des intrants de qualité (engrais, semences) à un prix abordable</p>
<p>1.3 Les femmes sont organisées et leaders pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 350 groupements de femmes (MMD) sont créés/redynamisés</li> <li>▪ 100 000 ménages sensibilisés/formés à la sécurité nutritionnelle</li> <li>▪ 90 greniers féminins de soudure (GFS) construits/réhabilités+</li> <li>▪ 15 360 kits productifs distribués (par type) + (=)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des prestataires et des STD partenaires</li> <li>▪ SIG</li> </ul>	<p>Les GFS sont gérés sans ingérence des communes en charge de la supervision</p>
<p><b>Composante 2: Accès aux marchés</b></p>			
<p><b>Effet 2:</b> Les producteurs valorisent mieux leurs surplus de production agro-sylvo-pastorale en les commercialisant sur des marchés de demi-gros qui approvisionnent les centres de consommation nationaux et marchés transfrontaliers</p>	<p><b>Efficacité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 240 000 producteurs/trices agricoles appuyés utilisent les centres de collecte satellites et/ou marchés de demi-gros aménagés (=)</li> <li>▪ 30% d'augmentation des volumes de transaction des produits agricoles sur les 21 marchés réhabilités</li> <li>▪ 30% d'augmentation des recettes liées aux marchés perçues par les communes</li> </ul> <p><b>Durabilité (après 3 ans):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 850 km de routes/pistes rurales en service*+</li> <li>▪ 27 infrastructures de commercialisation, de transformation, de stockage en service* (par type: centres de collecte satellites, marchés de demi-gros)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIG</li> <li>▪ Bilans des structures de gestion des centres de collecte satellites et des marchés de demi-gros</li> <li>▪ Rapports des prestataires de services</li> <li>▪ Analyse économique et financière (suivi des marchés)</li> <li>▪ Etudes complémentaires et spécifiques Effets/impact</li> </ul>	<p>Echanges commerciaux stables avec les pays de la sous-région dont le Nigéria Les institutions financières (SFD, BAGRI, banques commerciales) financent les groupes cibles Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des activités préservant les biens et intérêts communs</p>
<p><b>Produits:</b> 2.1.1 Les plateformes de commercialisation des produits agricoles sont construites dans les zones de concentration des productions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 9 plateformes de commercialisation aménagées et/ou remises en état*+</li> <li>▪ 18 centres de collecte construits/réhabilités +</li> <li>▪ Valeur des nouvelles constructions qui ont pris en compte les risques climatiques dans leur conception/localisation (Millions Dollars des EU) °</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIG</li> <li>▪ Rapports des prestataires de services</li> <li>▪ PDC/PIA des communes</li> <li>▪ Cartes des risques climatiques</li> </ul>	<p>Partenariat Public-Privé soutenu par les communes</p>
<p>2.1.2 Les pistes rurales facilitant la circulation dans les PDE (désenclavement des zones de production et accès aux centres de collecte satellites et marchés de demi-gros) sont réhabilitées/ construites</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 850 km de routes/pistes rurales construites/remises en état*+</li> <li>▪ Valeur des infrastructures qui ont pris en compte les risques climatiques dans leur conception/localisation (Millions Dollars des EU) °</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des prestataires de services et des STD (DRA/GR)</li> <li>▪ SIG</li> <li>▪ Cartes des risques climatiques</li> </ul>	<p>Fonds d'entretien routier opérationnel</p>
<p>2.2 Les acteurs ruraux (secteur privé et public) utilisent et/ou tirent profit des infrastructures économiques gérées durablement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 27 groupes de gestion des infrastructures financées par le programme créés (SARL, Unions de producteurs)*</li> <li>▪ 9 réseaux de brigades d'entretien routier liés aux marchés créés et équipés</li> <li>▪ 40 groupes de commercialisation créés/consolidés (par type)*</li> <li>▪ 4 institutions financières participant au programme* (par type)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des prestataires de services (CRA, CCIAN), des institutions financières et des STD</li> </ul>	<p>Une culture d'épargne et de crédit se développe en milieu rural</p>
<p>2.3 Les échanges transfrontaliers sont facilités pour les acteurs des pôles de développement ciblés, pour une plus grande intégration régionale des échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un dispositif de suivi des flux transfrontaliers est mis en place</li> <li>▪ Un dispositif de suivi des tracasseries routières par corridor est mis en place</li> <li>▪ 4 cadres de concertation inter-régionaux et régionaux sont créés/dynamisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports/cartes du CILSS, SIG</li> <li>▪ Rapport du prestataire (CCIAN)</li> <li>▪ Rapports d'activités des cadres de concertation</li> </ul>	<p>Stabilité socio-politique au Nigéria; Absence de crise alimentaire majeure</p>